



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
37	53

Date de convocation

4 juillet 2024

Rivières – GEMAPI – Avenant 2 au Programme d'Actions et de Prévention contre les Inondations (PAPI)

**N° de la délibération
2024-388**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 11 juillet 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Michel BRUNET (pouvoir à Isabelle FREICHE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Christèle DEFRANCE, Mmes Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, M. Jean-Christophe WEIBEL

Au 1er janvier 2018, ARCHE Agglo a pris la compétence GEMAPI et s'est engagée dans la réalisation d'un Plan d'Action de Prévention des Inondations afin de réduire la vulnérabilité de son territoire. Cet engagement a abouti le 02 septembre 2019 à la signature de la convention du PAPI Veauve, Bouterne, Torras et petits affluents du Rhône.

Le PAPI comprends 41 fiches action, réparties sur 8 axes, pour un montant total de 10 805 000 € suite à l'avenant n°1 ;

Vu la délibération du 19 septembre 2017 engageant ARCHE Agglo dans la démarche de PAPI et autorisant le président à signer les documents relatifs au PAPI ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2022-555 du 21 septembre 2022 approuvant l'avenant n° 1 au PAPI ;

Considérant le bilan d'avancement présentant axe par axe les niveaux de réalisation financière et technique des différentes actions du programme du PAPI ;

Considérant que tout axe confondu, l'avenant représente une augmentation du montant global de 1 494 600 €, soit +13.83 % du montant par rapport au montant suite à l'avenant 1. Ce montant passe ainsi de 10 805 000 € à 12 299 600 €. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des axes 1 et 6 et de l'animation et de la prolongation d'un an de la durée du PAPI. Suite aux crues de l'automne 2023, l'axe 5 est également renforcé ;

AXE	COUT global suite à l'avenant 1	Avenant	COUT global
Animation	635 000.00 €	282 600.00 €	917 600.00 €
Axe 1	595 000.00 €	308 000.00 €	903 000.00 €
Axe 2	80 000.00 €	20 000.00 €	100 000.00 €
Axe 3	42 500.00 €	- €	42 500.00 €
Axe 4	- €	- €	- €
Axe 5	102 500.00 €	164 000.00 €	266 500.00 €
Axe 6	9 230 000.00 €	720 000.00 €	9 950 000.00 €
Axe 7	120 000.00 €	- €	120 000.00 €
TOTAL	10 805 000.00 €	1 494 600.00 €	12 299 600.00 €
	Evolution du coût suite à l'avenant 1	13.83%	

Considérant le projet d'avenant n°2 au Programme d'Actions pour la Protection contre les Inondations ;

Considérant l'avis du comité de pilotage du PAPI du 18 janvier 2024 et l'avis du bureau du 04 juillet 2024 ;

Considérant l'avis du bureau du 4 juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** le bilan d'avancement du Programme d'Actions pour la Protection contre les Inondations ;
- **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 avec une évolution de + 13.83 % du montant suite à l'avenant 1 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 11 juillet 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric

SAUSSE

Date de signature : 15/07/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo